

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport des administrateurs de ROUTE DES LASERS - Application de l'article 5.1 de la loi 2002 -1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte et locales.



Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur « La Route des Lasers » (RDL), société d'économie mixte, dont la Communauté Urbaine est actionnaire à hauteur de 22 % du capital (à égalité avec le Conseil Régional et le Conseil Général).

Quatre chapitres seront traités successivement : le premier, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre s'arrêtera sur les relations contractuelles de la société avec l'Établissement Public communautaire.

De plus, un point sera fait sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés approuvés par les instances de la société.

Enfin, un point sera effectué sur les événements marquants et sur le programme des actions 2011.

Par ailleurs, est annexée à ce rapport une fiche d'identité de la société.

I - VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport, peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2010	2011*
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	6	3
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale	2	1
dont A.G.Extraordinaire	1	0
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2010	2011*
Publics	Non	Oui**
Privés	Oui***	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2010	2011*
Changement du montant du capital	Oui****	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Oui****	Non

* : jusqu'à la date de rédaction du rapport : août 2011.

** : Changement d'administrateur public intervenu en 2011, suite aux élections cantonales :

- Monsieur Gilles SAVARY remplace M. Yves LECAUDEY pour siéger au sein du Conseil d'Administration et pour représenter le Conseil Général au sein des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'administration décide de renouveler le Conseil Général de la Gironde dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la SEML Route des Lasers. Le Conseil général de la Gironde est représenté à ces fonctions par Monsieur Gilles SAVARY, conformément à la délibération du Conseil général en date du 8 avril 2011.

*** : Changements d'administrateurs privés intervenus en 2010, sont les suivants :

- Monsieur François TAUZIN remplace Monsieur COURBU pour la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux.
- Monsieur Jean Christophe ALLUE remplace Monsieur Olivier DEGOS pour GDF SUEZ.

**** : Au cours de l'année 2010, la SEML RDL a procédé à une augmentation de capital de 6 005 800 € par émission d'actions nouvelles (60 058 actions à 100 €), libérées à hauteur de 25 % au 31 décembre 2010.

La CUB a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 1 523 900 € d'après le conseil communautaire du 26 novembre 2010.

PRINCIPALES DECISIONS

Instance	Date	Nature de la décision prise
CA	11/03/10	• Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et proposition d'affectation du résultat en report à nouveau. • Présentation des conventions prévues à l'article L 225-38 du code de Commerce et du rapport de gestion. • Consultation triennale relative à l'actionnariat des

		salariés. • Mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance, ce point doit être prévu à la prochaine assemblée générale. • Convocation à l'AGM des actionnaires le 30 juin 2010 et l'ordre du jour est fixé. • Changement d'administrateur pour la Chambre de Commerce et d'Industrie. • Présentation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2010. • Point sur le financement de la SEM - arrivé à échéance d'apports en compte courant d'associé.
CA	30/06/10	• Approbation des commissaires aux comptes : renouvellement du cabinet KPMG de 2010 à 2015 après lancement d'une consultation. • Analyse du projet First Aquitaine Industries (FAI) : protocole d'accord FAI / SEML RDL, type de portage immobilier (création d'une SASU) et financement du projet immobilier (présentation de l'augmentation de capital). • M. Y. LECAUDEY présente sa démission mais assure la présidence jusqu'à son remplacement. • Prospective 2010-2014 : présentation des projets, financement/augmentation de capital, restitution de l'étude réalisée par PENTHIEVRE Finance sur le bilan et les orientations stratégiques des la SEML RDL.
AGM	30/06/10	• Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2009, de l'affectation du résultat en report à nouveau et du rapport de gestion. • Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. • Nomination du commissaire aux comptes pour une durée de 6 années (KPMG Audit). • Consultation triennale relative à l'actionnariat des

		salariés.
CA	13/07/10	• Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 30 juin 2010 sous réserve de la prise en compte des remarques formulées sur la crédibilité du « projet FIRST Aquitaine Industries (FAI) » par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente, par la Caisse Régionale du Crédit Agricole et par la Chambre de Commerce et de l'industrie. • Statuer sur le projet d'augmentation de capital de 8 millions d'euros répartis de la façon suivante : 3 M€ sur le projet Atlas (FAI) et 5 M€ sur les projets de la filière optique lasers de la SEML. Les administrateurs émettent certaines remarques : la CDC ne souhaite pas que la SEM s'engage sur l'achat du foncier avant que la schéma financier du projet soit contractualisé, la Caisse d'Épargne s'interroge sur la possibilité de distinguer les 3M€ du projet Atlas des 5 M€ de la filière optique-laser. Les administrateurs sont appelés à se positionner, à titre indicatif sur leur participation dans cette augmentation de capital. Proposition de voter le projet d'augmentation de capital. • Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver ce projet d'augmentation de capital.
CA	11/10/10	• Approbation du procès verbal du 13 juillet 2010. • Prise en compte de la modification de certaines règles de la commission d'appel d'offres. • Point sur le projet d'augmentation de capital : les deux projets les plus importants justifiant l'augmentation de capital de 8M€, Lynx et Atlas, ont été abandonnés par leurs porteurs. En conséquence, l'augmentation de capital ne pourra se réaliser que si un minimum de 75% des actions sont souscrites. L'augmentation de capital sera réalisée à hauteur de 6 M€. Les hypothèses de participation présentées partent du principe selon lequel les trois principales collectivités actionnaires garantissent la réussite de l'augmentation de capital. La Caisse des Dépôts et Consignations ne se désengage pas mais ne participera qu'à hauteur de

		son compte courant essentiellement pour des raisons de procédures. Le conseil d'administration approuve la proposition des fixer le niveau de la libération des actions nouvelles à 25% à la souscription. Le président propose d'arrêter le montant des créances de chaque actionnaire. Adoption du projet des résolutions qui sera proposé au vote de l'assemblée générale extraordinaire (AGE). • Présentation des comptes au 30 juin 2010.
CA	08/11/10	• Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 11 octobre 2010 • La date de l'assemblée générale extraordinaire adoptant l'augmentation de capital est fixée au 29 novembre 2010. • La période de souscription est modifiée et fixée du 6 au 13 décembre 2010.
AGE	29/11/10	• La première résolution porte sur l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription qui est adoptée. • Modifications corrélatives des statuts en terme de formation de capital (art.6), de capital social (art.7) • Ouverture du capital aux salariés.
CA	15/12/10	• Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 8 novembre 2010. • Point sur l'augmentation de capital : constat du nombre d'actions souscrites (15 239 actions pour la CUB) et réalisation de l'augmentation de capital pour un nombre d'actions total de 60 058 actions. En conséquence, l'augmentation de capital s'élève à 6 005 800 €. • Approbation des modifications corrélatives des statuts.

		Présentation du projet de « Cluster Ophtalmologique » : approbation par le conseil du projet de création de la SAS pour porter le projet Polaris (avec la société EBC Médical).
CA	07/03/11	- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2010. - Modification intervenue au sein du conseil : M. Gilles SAVARY remplace M. Jean Luc Gleyze. Suite aux élections de la CCI, le nouveau représentant n'a pas encore été désigné. - Présentation du rapport d'activité 2010. - Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et proposition d'affectation du bénéfice de 232 k€ en report à nouveau. - Présentation des conventions prévues à l'article L 225-38 du code de Commerce. - Présentation du rapport d'expertise Penthièvre Finance (audit financier sur les 3 derniers exercices). - Convocation à l'AGO des actionnaires le 29 avril 2011 et l'ordre du jour est fixé. - Présentation des objectifs de l'exercice 2011 (grands enjeux et budget de fonctionnement pour l'exercice 2011), la validation de ce dernier est reportée au conseil d'administration qui se tiendra le 29 avril 2011.
CA	29/04/11 (PROJET)	- Approbation du procès verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2011. - Présentation du budget des frais de fonctionnement pour 2011, incluant un plan à moyen terme à l'échéance de 2014 et approbation de ce dernier. - La présentation du projet « plateforme technologique » est reporté au prochain conseil du fait de la non finalisation du montage financier de la SAS « Plasma ».

AGO	29/04/11 (PROJET)	• Présentation et approbation des comptes clos au 31 décembre 2010, de l'affectation du résultat en report en nouveau, du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. • Présentation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
CA	09/05/11 (PROJET)	• Élection du Président du Conseil d'Administration : Monsieur Gilles SAVARY remplace M. Yves LECAUDEY pour siéger au sein du Conseil d'Administration et pour représenter le Conseil Général au sein des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'administration décide de renouveler le Conseil Général de la Gironde dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la SEML Route des Lasers. Le Conseil général de la Gironde est représenté à ces fonctions par Monsieur Gilles SAVARY, conformément à la délibération du Conseil général en date du 8 avril 2011.

II - RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA CUB

Le seul document liant à ce jour la SEML et la CUB est la délibération en date du 5 avril 2004 par laquelle la CUB est entrée au capital de la SEML en qualité de membre fondateur.

Au cours de l'année 2006, la communauté urbaine de Bordeaux a souscrit à une augmentation de capital à hauteur de 756 000 € lors du conseil communautaire du 21 juillet 2006.

Notons également l'autorisation en 2006 de la conclusion d'une convention d'apport en compte courant de la CUB pour 2 500 000 €. Cette avance est d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, à condition que cette avance soit remboursée à hauteur de 50%. Un versement partiel de 1 000 000 € a été effectué le 21 février 2007. Une prolongation de cette convention de 2 années a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2008. En février 2009, la CUB a versé le solde de l'avance, soit 1 500 000 € tout en récupérant simultanément 50% de la première avance, soit 500 000 €. Au terme de la convention (février 2011), la SEML RDL a remboursé l'intégralité du compte courant à la communauté urbaine de Bordeaux.

Au cours de l'année 2010, la CUB a souscrit à une seconde augmentation de capital de 1 523 900 € lors du conseil communautaire du 26 novembre 2010.

III - SITUATION FINANCIÈRE DE LA SEML ROUTE DES LASERS

3.1 Principaux chiffres

Compte de résultat

En milliers d'€	REEL 2008	REEL 2009	REEL 2010	Évolution 2010/2009 en K€	Évolution 2010/2009 en %
Produits d'exploitation	19 793	7 796	11 616	3 821	49,01%
Chiffre d'affaires	3 595	5 106	5 370	264	5,17%
Production immobilisée	15 420	2 526	5 816	3 290	130,20%
Subvention d'exploitation	0	0	21	21	
Transfert de charges d'exploitation	778	162	409	248	153,38%
Autre produit de gestion courante	0	1	0	-1	-99,00%
Charges d'exploitation	19 480	8 677	11 202	2 525	29,10%
Dont achats et charges externes	16 655	3 968	6 810	2 842	71,61%
Dont impôt et taxes	211	134	262	128	96,16%
Dont salaires	328	473	647	174	36,71%
Dont charges sociales	164	225	299	74	33,07%
Dont dotations aux amortissements	2 122	3 337	3 148	-189	-5,67%
Dont dotations aux provisions	0	540	37	-503	-93,23%
Autres charges	0	0	0	0	225,00%
Résultat d'exploitation	313	-881	415	1 296	-147,06%

Produits financiers	315	677	146	-531	-78,38%
Charges financières	1 311	1 699	1 578	-121	-7,12%
Résultat financier	-997	-1 021	-1 431	-410	40,14%

Produits exceptionnels	966	1 405	1 290	-115	-8,16%
Charges exceptionnelles	91	250	43	-208	-82,94%
Résultat exceptionnel	875	1 154	1 248	93	8,07%
IS			-1		
Résultat net	191	-748	232	980	-131,03%

Bilan

En milliers d'€	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009 en K€	Evolution 2010/2009 en %
Actif	100 411	77 663	87 150	9 487	12%
Capital souscrit non appelé	0	0	4 504	4 504	
Immobilisations	61 303	60 052	64 302	4 250	7%
Stocks et créances	20 359	3 980	3 506	-474	-12%
Disponibilités et VMP	18 709	13 336	14 592	1 257	9%
Autres	39	295	245	-50	-17%
Passif	100 411	77 663	87 150	9 487	12%
Fonds propres	36 131	32 076	38 922	6 846	21%
Dont subventions d'équipement	26 580	23 025	23 657	632	3%
Provisions	0	540	540	0	0%
Dettes financières	52 670	41 691	44 231	2 540	6%
Dettes d'exploitation et diverses	11 556	2 807	2 968	160	6%
Autres	54	549	489	-60	-11%

3.2 - Commentaires

3.2.1 Objet de la SEM : rappel

Dans le cadre de la construction du Laser Mégajoule (LMJ) en Gironde, le CEA fait appel à des industriels des secteurs du bâtiment, de l'optique, de l'électronique, de la supervision informatique, de la mécanique... L'importance et la durée de ces marchés permettent d'estimer à plusieurs centaines le nombre d'emplois durables directement induits par le projet LMJ (hors personnel du CEA et équipes de recherche scientifique nationales et internationales).

L'implantation d'entreprises – ou de leurs sous-traitants – autour du LMJ s'inscrit dans un programme global d'aménagement du territoire. La SEM « Route des Lasers » a été créée pour leur présenter une offre cohérente, techniquement adaptée et économiquement compétitive. Le but est de maximiser l'activité et les créations d'emplois.

La SEML a donc pour objet principal, sur le territoire de la « Route des Lasers », d'effectuer des **opérations d'acquisition, de construction, d'aménagement et de gestion de biens et droits immobiliers** destinés à la réalisation d'ensembles immobiliers permettant l'accueil d'entreprises industrielles et tertiaires ainsi que tout autre organisme œuvrant dans les domaines scientifique ou social, prioritairement dans le cadre de la filière optique-laser.

2. L'activité en 2010 : la SEML RDL a 7 années d'existence

Rappel historique :

La SEM a été constituée le 14 juin 2004.

- o Les 6 premières années de la SEML RDL ont été marquées par les études, l'aménagement et la construction de la **zone Laseris 1** au travers des projets PUPA/BSA/MPMM, BEHL, SOLGEL, PILOTE, PUPS... Cependant, les bâtiments SOLGEL, PUPA, BSA et PILOTE resteront inoccupés en 2010 par les industriels primo contractant du Laser Mégajoule (LMJ). Compte tenu du report du programme LMJ en 2014, les contrats de portage signés entre le CEA et la SEML, rendent cette dernière fortement dépendante (à hauteur de 90% de ces revenus) du CEA.

La certification ISO 14001 du Parc Scientifique et Technologique Laseris 1 a été obtenue en novembre 2009.

- o La **zone Laseris 2** a été aménagée ; à ce jour, un seul projet s'est développé : il s'agit de la construction d'une ferme photovoltaïque, dénommée « Parc Les Sablières » inaugurée en février 2009. A cet effet, avec la société EOSOL ENERGIE NOUVELLE, la SEML RDL a créé une SAS dénommée LASEOSOL dont l'objet est d'exploiter le parc de panneaux photovoltaïques installé sur la zone.
- o Sur la **Cité de la Photonique**, études et aménagements de la zone ont donné naissance aux bâtiments ELECTRE et PLEIONE puis aux études des bâtiments MEROPA et KHARA.

Activité de l'année 2010 :

Sur le Parc Scientifique et Technologique **Laseris 1**, le bâtiment PILOTE a été réceptionné en juillet 2010, alors que les travaux de construction de deux nouveaux bâtiments (GHIBLI et DHZARI) ont débuté au cours de l'année. La SEML RDL a engagé en juin 2010 l'extension de la zone Laseris 1 en débutant l'aménagement d'une surface complémentaire de 18 hectares (double pratiquement la superficie de la zone).

Sur **Laseris 2**, des études sont en cours sur l'évolution de cette zone et notamment sur l'éventuel champ d'expérimentation des technologies solaires.

Sur la **Cité de la Photonique**, deux nouveaux bâtiments sont en cours de construction :

- o MEROPA : bâtiment pré réservé à hauteur de 75% par la société Amplitude Système,
- o KHARA : accueillant notamment les entreprises de la filière EBC Medical, Eolite, Alphanov...

3.2.3 Les comptes annuels

Le compte de résultat :

En 2010, le chiffre d'affaires s'élève à 5 370 K€ contre 5 106 K€ en 2009, soit une évolution de + 5,17 % : ce chiffre d'affaires correspond à l'activité locative de la SEML qui se développe et qui se stabilise en 2010.

Les autres produits s'élèvent à 6 247 K€ en 2010 contre 2 689 K€ en 2009 ; cette hausse s'explique par l'augmentation du poste production immobilisée; en effet, 2009 était une

année particulièrement calme en terme de réception de bâtiments. Une nouvelle phase d'investissement commence à s'enclencher sur 2010.

Les charges d'exploitation augmentent également de 2 525 K€ (soit + 29,10 %) essentiellement du fait de la nouvelle phase d'investissement.

Les achats et charges externes pures (hors impact de la phase d'investissement) sont en léger recul d'environ 10% ce qui démontre une certaine maîtrise de ce type de charges.

Les charges de personnel sont en hausse (+ 250 k€) mais restent proportionnelles et cohérentes aux recrutements intervenus fin 2009 et au cours de l'année 2010. Ainsi, l'effectif moyen de la SEML est passé de 9,5 en 2009 à 12,7 en 2010.

Les dotations aux amortissements se maintiennent et se stabilisent autour de plus de 3M€.

Pour mémoire, une provision avait fait son apparition dans les comptes 2009 pour 540 k€ ; en effet, par mesure de prudence, la SEML avait souhaité provisionner le produit à recevoir constaté en 2008 au titre du contentieux avec la société AAI.

Enfin, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 se solde par un gain de + 232 K€.

Le bilan :

Le total bilan s'élève à 87 150 K€ au 31 décembre 2010, soit une hausse de + 12 % par rapport à 2009.

Cette hausse de près de 9 M€ s'explique par deux évènements majeurs :

1/ une augmentation de capital au cours de l'année 2010 :

La communauté urbaine de Bordeaux a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 15 239 actions à 100€ au mois de décembre 2010 (soit 1 523 900 €). Au 31 décembre 2010 et conformément aux modalités de l'opération, seule une partie de l'augmentation de capital a été libérée (minimum de 25% de 6 005 800 €, soit 1 501 450 € et 380 975 € par la communauté urbaine de Bordeaux). Cette somme de 380 975 € a été versée en numéraire lors de la souscription. En revanche, le compte courant de 2 M€ de la CUB dans la SEML RDL a été intégralement remboursé en février 2011, au terme de la convention. La communauté urbaine de Bordeaux n'a pas souhaité transformer son compte courant dans l'opération d'augmentation de capital (par compensation).

Dans ce contexte, la somme restant à verser par la communauté urbaine de Bordeaux s'élève à 1 142 925 €. Ce complément devra être versé dans les 5 ans. Toutefois, le conseil d'administration a indiqué aux administrateurs que les sommes restantes seraient probablement appelées dès 2012 et 2013, et ce, conformément au plan de développement, présenté en juillet 2010.

2/ la SEML RDL continue à investir :

Les immobilisations ont quant à elles augmenté de 7 % (soit + 4,2 M€) du fait de la mise en chantier des Bâtiments MEROPA et KHARA sur la Cité de la Photonique et des bâtiments GHIBLI et DZHARI sur Laseris 1. Notons également l'achat de terrain dans la cadre de la phase d'extension de Laseris 1.

Afin de supporter ces investissements, le niveau d'endettement de la SEML augmente également par rapport à 2009 : les dettes financières passent de 41 691 K€ en 2009 à près de 44 231 K€ en 2010.

IV – Points marquants et programme des actions 2011.

La SEML RDL est une SEML patrimoniale portant de très lourds investissements.

Au 31 décembre 2010 et au vu du bilan, ces investissements qui s'établissent à presque 75 M€ depuis la création de la SEM, ont été financés par emprunts à long terme pour 45 M€, et par subvention d'équipement et fonds propres pour le reste.

L'année 2011 sera marquée par le maintien d'une phase d'investissement : avec l'aménagement de 18 hectares supplémentaires sur Laseris 1 et la réception des bâtiments GHIBLI et DZHARI.

Pour la cité de la photonique, deux bâtiments seront réceptionnés : MEROPA et KHARA, tout en démarrant une phase d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment destiné à recevoir la société EBC Médical.

Enfin, la démarche de la SEML RDL en matière de stratégie de développement de sa démarche qualité et environnemental sera maintenue.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 qui stipule que les administrateurs des collectivités territoriales doivent présenter chaque année 1 rapport écrit à leur assemblée délibérante.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article unique : Le conseil de communauté décide d'adopter le rapport présenté par l'administrateur représentant la Communauté urbaine de Bordeaux au sein du Conseil d'administration de Route des Lasers, au titre de l'exercice 2010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JANVIER 2012

PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2012

M. JEAN-JACQUES BENOIT